

Ce que nous avons entendu

Se familiariser avec les communautés, leurs pêches et leurs gardes-pêche, et connaître leur expérience relativement au programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« La Stratégie relative aux pêches autochtones est un programme important pour l'accomplissement de notre travail, mais le programme est très limité. »

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, les ententes du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones sont gérées par les coordonnateurs du Programme de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Parmi les participants à l'atelier, on comptait un de ces coordonnateurs ainsi que des représentants de certaines communautés adhérentes qui sont touchées par des problèmes relatifs aux pêches et aux ressources naturelles.
 - Le rôle du groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques est de soumettre des propositions régionales au nom des communautés. Ces propositions reflètent les priorités des Premières Nations.
 - Les communautés adhérentes bénéficient de cette disposition, car elles n'ont pas à s'acquitter des coûts en attendant les remboursements par le Ministère et elles ont moins d'exigences à remplir en matière de rapports. Elles travaillent également en étroite collaboration avec le coordonnateur pour élaborer et mettre en œuvre leur entente.
- Les participants ont accès au programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones depuis 1995. Jusqu'en 2012, le financement annuel était utilisé pour acquérir de l'équipement, qui totalise maintenant 14 navires, soit deux à trois par Première Nation. Les fonds réaffectés par le Ministère ont également été utilisés pour acheter six grands bateaux de service.
 - Le financement accordé au cours des dernières années a surtout été utilisé pour des dépenses de fonctionnement, telles que les salaires du personnel, le matériel de communication, les déplacements pour des réunions, des services de recherche et de surveillance et des articles de sécurité nautique, et pour le suivi de la formation du personnel. Par ailleurs, une partie des fonds est affectée à la police d'assurance maritime et aux immatriculations des embarcations.
 - Le financement peut être utilisé pour d'autres questions environnementales, notamment pour le forum national des « Gardiens de l'eau » de 2007 sur les bassins versants ou pour les programmes de savoir traditionnel avec les aînés.
- Les participants aimeraient recevoir davantage de fonds pour répondre aux demandes croissantes, entre autres pour participer à l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord, aux activités liées à la gestion du Grand lac des Esclaves, et pour lancer un programme de gardes-pêche. *« Le financement n'est jamais suffisant pour le programme. »*

D'autres sources de financement nous aident à renforcer les capacités de nos contrôleurs communautaires et de nos projets. » Quelques-uns voudraient également que le financement disponible puisse aussi être utilisé à des fins autres que des activités aquatiques.

- Les plans d'eau importants dans la région pour les Premières Nations sont le Grand lac des Esclaves, la rivière des Esclaves, et la rivière Yellowknife, parmi d'autres plus petits cours d'eau. Les participants trouvent que les pêches récréatives entraînent beaucoup de pression sur ces plans d'eau, laquelle a augmenté avec l'arrivée des GPS et des cartes marines. *« Par le passé, les pêcheurs récréatifs utilisaient des guides, mais maintenant, ils envahissent les voies d'eau. »*
 - Une des communautés s'intéresse à la recherche sur les incidences de l'urbanisation, des industries et d'autres projets de développement sur les poissons et autres ressources aquatiques dans les ruisseaux et rivières qui sont connectés au Grand lac des Esclaves. Par exemple, *« nous n'avons aucun moyen de déterminer où va l'ombre du ruisseau Baker une fois qu'il est dans le lac. »*
- Les participants souhaitent avoir des renseignements clairs sur la manière dont le financement du programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones (et le financement d'autres programmes) pourrait être affecté par les droits fonciers issus de traités. *« Si les fonds actuellement disponibles sont limités en raison de traités, cela ne suffira plus. »*

Activités techniques

« La collecte de données est un élément fondamental du programme, mais le financement n'est pas suffisant. »

- Les participants participent à la collecte des données dans le cadre du programme, mais le financement disponible ne permet de recueillir qu'une partie des données, dans des zones limitées, sans interprétation des résultats. *« En définitive, nous avons besoin d'un financement plus élevé afin que les données puissent être utilisées de manière plus efficace. »*
 - Certains ont été en mesure de tirer parti de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones pour financer des activités de collecte de données, y compris des sondages auprès de pêcheurs à la ligne, les échantillons d'eau et les entailles de nageoires (échantillons de poissons). *« Les données sont entièrement envoyées aux techniciens aquatiques aux fins d'analyse. Elles sont également envoyées au Ministère. »*
 - Une des communautés reçoit de l'aide d'un stagiaire en sciences aquatiques qui prélève des échantillons d'eau près de l'usine de traitement de l'eau une fois par semaine, ainsi que des échantillons d'air sur l'île Richelieu. Les données sont ensuite saisies dans un fichier Excel aux fins d'analyse. *« Nous avons formé trois techniciens aquatiques au cours des sept dernières années, nous pouvons compter sur cinq d'entre eux. »*
- Les programmes de gestion communautaire des ressources sont utilisés pour la surveillance de la pêche et des prises de poissons, mais la plupart des contrôleurs

communautaires sont formés pour recueillir des échantillons de poissons et d'eau. La surveillance se produit au cours de l'été.

- Les participants déclarent avoir participé de manière limitée aux activités d'évaluation des stocks du Ministère, et à un seul projet de restauration de l'habitat à ce jour. *« Nous avons fait des évaluations des stocks d'inconnu dans le passé, ainsi que quelques recherches importantes relatives aux données sur la récolte. »*
- Bien que la recherche sur l'évaluation des stocks soit effectuée par des techniciens communautaires, le Ministère ne communique pas toujours les rapports ou les plans finaux sur la façon dont il souhaiterait continuer la recherche. *« Il a l'obligation de collaborer avec les partenaires et d'assurer la communication des renseignements. »* Les participants veulent également que le savoir traditionnel et la science soient présents dans les études. *« Mais le programme ne couvre pas le savoir traditionnel. »*
- Les participants ont déclaré qu'aucune des activités techniques financées par l'entremise du programme ne répondait aux besoins des communautés. Ils veulent renforcer leurs capacités et obtenir des ressources suffisantes pour être en mesure d'entreprendre et de gérer ces activités. Ils souhaitent également obtenir des ententes d'échanges de données pour chaque fonds et chaque produit livrable.

Pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles

« Le gouvernement ne s'acquitte pas de ses obligations à l'égard des Premières Nations. Il ne s'agit pas uniquement des besoins de subsistance – les besoins économiques doivent également être pris en considération. »

- Les participants ont indiqué que bien qu'il y ait suffisamment de poissons comestibles pour leurs collectivités, la qualité de certains poissons a soulevé des doutes quant à la salubrité. Par exemple, la chair est trop molle, ou elle contient des parasites (foie vert). *« Nos populations aiment encore le poisson, mais ils sont préoccupés par les répercussions du développement. L'exploitation des sables bitumineux et l'emplacement du barrage C sont proches de nous – tous ces projets nous touchent. »*
- Les participants souhaitent que ces questions soient étudiées et financées par le programme *« pour déterminer la cause de la chair tendre des poissons et les effets des contaminants sur les poissons. »*
- Les participants pensent également que la Stratégie relative aux pêches autochtones doit traiter plus clairement des droits économiques. *« Notre gouvernance est liée à notre économie – nous avons toujours fait du commerce – et il est important de gérer cela en collaboration »*. Cela comprend des entreprises économiques autochtones, telles que les services de guides touristiques et l'hôtellerie.

Cogestion et questions liées aux droits

« Nous voulons avoir accès au Programme des gardes-pêche autochtones, car il est lié à la cogestion. Nous devons pouvoir déposer des accusations et désigner des zones d'accès. »

- Les participants veulent une cogestion pour toutes les activités techniques : la collecte des données, les évaluations des stocks, la restauration des habitats ainsi que la

surveillance des pêches et des prises de poissons. « *Nous voulons une cogestion à tous les niveaux : terres, ressources et droits d'utilisation de l'eau.* »

- Les participants ne sont pas à l'aise avec l'approche du Ministère sur la planification de la gestion intégrée des pêches pour le Grand lac des Esclaves. « *Cela nous limite à avoir un rôle d'intervenant.* » Ils s'inquiètent également du plan du gouvernement du territoire pour revitaliser les pêches commerciales du lac sans avoir reçu d'avis scientifiques (biomasse) sur les stocks de poissons. « *Il met en place un programme touristique chargé qui entraîne des répercussions considérables sur les ressources. J'appelle cela une « attitude des frontières » – les gens viennent ici pour leurs loisirs, mais il s'agit de notre mode de vie.* »

Programme des gardes-pêche autochtones

- Les participants veulent avoir accès au Programme des gardes-pêche autochtones, notamment pour accroître la surveillance des activités de pêche et de prise de poissons.
- Ils sont préoccupés par le manque de surveillance et d'application de la loi pour les activités de pêche récréative – de même que les répercussions de cette industrie sur les stocks de poissons. « *Le MPO n'a pas la capacité de surveiller l'ensemble du Grand lac des Esclaves, et encore moins les autres régions.* » Une personne a fait remarquer que le gouvernement du territoire délivre des permis et qu'il a des règlements sur la pêche récréative, mais « *il ne prend aucune mesure pour les faire respecter.* » Un autre participant a indiqué que les agents de la GRC ont le pouvoir de faire appliquer la *Loi sur les pêches*, mais « *cela varie en fonction de leurs intérêts – et de l'agent en poste* ».
- La surpêche et la pêche illégale par les touristes dans la rivière Little Buffalo ont également été mentionnées. « *Nous appelons le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles à chaque fois, mais il ne les attrape jamais. Les fautifs ont eu le temps de quitter les lieux pendant que les agents du MPO étaient en route.* » Pour résoudre ce problème, la communauté souhaiterait que les pêcheurs récréatifs soient tenus d'utiliser des gîtes. « *De cette façon, nous pourrions au moins obtenir des renseignements statistiques.* »
- Il a été mentionné que les gardes-pêche devraient avoir le pouvoir de porter des accusations, car « *lorsque nous rencontrons des personnes qui enfreignent les règles, nous n'avons aucun moyen de les arrêter.* » Par ailleurs, les amendes pourraient être directement versées sous forme de revenus aux communautés.

Comprendre la formation et les besoins futurs en matière de formation

« *L'ensemble des compétences doivent être étudiées – autant pour la progression de carrière et que pour l'application de la loi.* »

- Les postes de techniciens de terrain (contrôleurs des Premières nations) sont les seuls qui sont financés par le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones, et ces emplois sont saisonniers. « *Nous sommes chaque année confrontés à des problèmes de disponibilité et de conservation.* »
- Les contrôleurs communautaires reçoivent de la formation sur les premiers soins, la RCR, la défense contre les prédateurs, la manutention des fusils, le SIMDUT, la

sécurité nautique, la formation de conducteur de petits bâtiments, le cours FUM A-3, le GPS, les échantillons d'eau, la surveillance de l'environnement aquatique et les protocoles de collecte d'échantillons (poissons, eau, et plancton ou benthos). Ils reçoivent également de la formation pour être en mesure de déclarer des incidents, mais ce volet n'est pas entièrement financé par le programme.

- Les besoins de formation suivants ont été relevés, en plus de la nécessité d'établir des possibilités de progression de carrière pour les contrôleurs des Premières Nations en matière d'application de la loi et de gestion des programmes aquatiques :
 - Administrateur de programme: formation pratique pour être en mesure de travailler avec les communautés; « *ce n'est pas uniquement un diplôme en administration* ».
 - Techniciens de terrain: la sécurité sur la glace et les techniques de sauvetage, le savoir traditionnel sur la collecte et la gestion de l'exclusivité, le sauvetage en eaux vives, la saisie de données et la gestion de logiciels de données, l'élaboration de politiques, la communication et la compréhension des changements climatiques.

Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

« Toutes les espèces qui vivent sur notre territoire sont une priorité – dans les lacs, les rivières, les ruisseaux, les cours d'eau et les eaux continentales. »

- Les participants considèrent que la meilleure façon d'améliorer le programme serait de remplacer le Comité consultatif du Grand lac des Esclaves par une approche de cogestion entre les Premières Nations et le Ministère. « *Le Comité consultatif n'est pas l'organe consultatif approprié pour le lac.* »
 - Ils souhaitent également que le programme reçoive du financement approprié pour soutenir leurs activités techniques et leurs aspirations.

Évaluer les réussites

« Nos aînés détermineront la réussite du programme. »

Améliorer le programme des gardes-pêche autochtones

« Nous voulons avoir accès au programme pour nous occuper des pêches récréatives et commerciales. »

- Les participants souhaitent que ce programme soit amélioré en veillant à ce que toutes les Premières Nations y aient accès. Ils souhaitent également développer les capacités en matière d'application de la loi pour les gardes-pêche en leur octroyant des pouvoirs juridictionnels dans ce domaine.

L'équipe de gardes-pêche idéale

- Les participants croient qu'une équipe de gardes-pêche idéale serait constituée de contrôleurs et d'utilisateurs des terres des Premières Nations, d'agents d'application de la loi des Premières Nations et d'aînés à titre d'experts sur le savoir traditionnel. Les jeunes stagiaires auraient également un rôle à jouer au sein de l'équipe, de même qu'un administrateur de programme et des gestionnaires des pêches.

- Idéalement, les membres de cette équipe auraient des compétences en matière de communication et de sécurité, ainsi qu'une formation et de l'expérience sur le terrain.
« Ils doivent également avoir des compétences en matière de collecte et de gestion du savoir traditionnel. »
- Les participants pensent que les fonctions de l'équipe de gardes-pêche doivent comprendre la collecte de données, la coordination, la planification, la gestion des données, le réseautage et la cogestion de toutes les fonctions avec le Ministère.